



Légende

- Limite de zone
- UA; UAa
- UB
- UC
- UD; UDa; UDb
- UEa; UEb; UEc
- UF; UF'; UFa; UFb; UFc; UFd
- UI; UIa; UIb; UIc
- UL; ULa
- N; Na; Nb; Nz
- Périmètre d'attente de projet (L.151-41 5°)
- Limite d'implantation obligatoire
- Espace Boisé Classé (L.113-1 et L.113-2)
- Emplacements réservés (L.151-41)
- Lisière de 50 m des massifs boisés de plus de 100 ha
- Linéaire commercial (L.151-16)
- Ensembles bâtis remarquables (L.151-19)
- ★ Batiment remarquables (L.151-19)
- Espace vert protégé (L.151-19)
- Alignement d'arbres (L.151-19)
- Haies à créer (L.151-19)
- Arbre isolé (L.151-19)
- Ruelles (L.151-19)
- Liaison à préserver ou à créer (L.151-38)
- Périmètre concerné par un PPRI
- Unité fonctionnelle de zone humide prioritaire
- Périmètre de 500 m de la gare RER (tracé indicatif) (L.152-6)

Tableau des emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme

Bénéficiaire des emplacements réservés : Commune de Montgeron

Numéro	Destination	Surface approximative en m ²	Largeur approximative
1	Élargissement de voirie (trottoir), rue des Bois	113	0 à 4 mètres
2	Élargissement de voirie (trottoir), rue d'Eschborn	160	2 mètres
3	Élargissement de voirie (trottoir), rue du Général Leclerc	342	1,5 à 3 mètres
4	Élargissement de voirie (trottoir), rue du Général Leclerc /rue de Concy	492	1 à 2,5 mètres
5	Création d'une liaison de circulation douce (jonction des rues Villehardouin et Bastier de Bez)	583	5 mètres
6	Élargissement de voirie (trottoir), rue du Gustave Eiffel	333	2 mètres
7	Création d'une liaison de circulation douce (jonction parc de Rottembourg - rue des Prés Montagne Crèvecoeur	113	2,5 mètres
8	Élargissement de voirie, avenue de la République / rue Lelong / rue Cassin	350	-
9	Élargissement de voirie (trottoir), rue du moulin de Senlis	82	1 à 1,5 mètres
10	Élargissement de voirie, rue du Docteur Léon Deglaire	487	5 mètres
11	Création d'une liaison verte	708	10 mètres